

Rapport de la Commission technique Préavis municipal No 50 / 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

La Commission technique constituée :

du Président-rapporteur, Monsieur Gabriel Racciatti,
de Madame Evelyne Gervais, Messieurs Pierre-Alain Meystre, Arik Issler (excusé le 12.10.20) et Maxime Saby

s'est réunie le lundi 12 octobre 2020, à 20h00, à la Maison de Commune, en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, Monsieur le Municipal Luigi Mancini et Monsieur le Municipal Denis Favre afin d'examiner le préavis municipal No 50 / 2020 relatif au remplacement des cylindres et lecteurs de badges de l'ensemble des bâtiments communaux.

Monsieur Didier Kauer, représentant de la Quincaillerie du Léman, était également présent.

Nous les remercions de leur disponibilité et des précisions apportées. Nous remercions également M. Didier Kauer pour sa présentation très claire du système SALTO.

La Commission des finances était aussi présente.

Une deuxième réunion s'est tenue à la Maison de Commune, le mardi 3 novembre 2020, en présence de Monsieur le Municipal Luigi Mancini, Monsieur le Municipal Denis Favre et Monsieur Cand. La Commission des finances était aussi présente.

Lors de cette deuxième séance, Messieurs les Municipaux et M. Cand ont répondu à chaque question posée par les deux commissions. Nous les en remercions vivement. Suite à cet échange, la Commission technique s'est retirée dans un autre local afin de finaliser son rapport.

Préambule

La Commune de Romanel a construit ses bâtiments communaux en les équipant de cylindres mécaniques s'ouvrant, la plupart, à l'aide de clefs physiques. Des plans de fermeture munis de plusieurs clefs ont été élaborés au fil du temps, renforçant la complexité et le nombre de clefs nécessaires à l'ouverture et à la fermeture des bâtiments. Certains locaux sont déjà en partie équipés de clefs numériques.

La gestion électronique des droits d'accès, à l'aide d'un logiciel, installée sur les cylindres extérieurs des bâtiments date des années 2000. Ce système est devenu vétuste notamment par sa programmation fastidieuse. La modification des droits d'accès ou la perte d'un badge nécessitent une intervention sur chaque cylindre.

La gestion des plans de fermeture ainsi que celle des clefs interviennent de manière ponctuelle, ce qui, au fil du temps ne permet plus de garantir une vue d'ensemble et de connaître précisément l'ensemble des détenteurs de clefs.

Analyse

Trois prestataires ont fait une offre sur invitation. La Municipalité propose d'attribuer les travaux à la société Quincaillerie du Léman SA.

Cette société propose un produit nommé SALTO. Nous allons vous donner un aperçu de la présentation faite par M. Didier Kauer lors de notre première séance :

SALTO est un système 100% électronique. Le but est d'avoir un badge qui permet d'ouvrir 99% des éléments, comme l'entrée principale, les entrées secondaires, des armoires, etc...

Le badge est programmé avec le nom du détenteur, les éléments qu'il est autorisé à ouvrir et les plages horaires le concernant. La programmation peut se faire pour une certaine durée (une heure, un jour,...).

Plusieurs communes ont déjà adopté ce système.

Les éléments (cylindres) sont autonomes, à savoir sans câblage, sans connexion Wifi. Ils fonctionnent avec des batteries dont l'état est mesuré régulièrement grâce aux différents badges. Le lecteur est relié au serveur de la Commune.

La perte d'un badge se règle facilement; il suffit de l'annuler sur la base et il est bloqué.

Ce système permet de gérer également les accès intérieurs avec précision; par exemple, une armoire peut n'être accessible que pour une seule société.

Les employés communaux peuvent, si nécessaire, avoir des accès bloqués pour certains bâtiments.

Lors des vacances, il est possible de bloquer l'accès à une salle pour telle ou telle société. Ce système permet un contrôle précis de l'utilisation des locaux, et par conséquent, une sécurité supplémentaire.

Si quelqu'un a oublié de réserver une salle, une mise à jour peut être effectuée à distance, ce qui facilite nettement la démarche.

L'ouverture d'une porte est possible au moyen du téléphone portable; il y a une communication entre la porte et le serveur. Ce procédé serait utilisé, par exemple, pour une remplaçante qui a été mandatée au pied levé par la Direction des écoles.

Il est possible de créer des calendriers avec, notamment, les jours de votations, les jours fériés.

Ce système peut fonctionner même en cas de panne de courant.

Les services d'urgence (pompiers, Securitas) ont une clef protégée qui permet d'ouvrir le tube contenant le badge d'accès aux bâtiments.

Les appartements de fonction ne seraient pas concernés par ce nouveau système.

Qu'en est-il au niveau de l'entretien et des mises à jour ? Le logiciel est acheté une fois et reste valable à vie. Un contrat de maintenance est possible, mais cette option n'a pas été retenue par la Municipalité.

Le remplacement des cylindres est facile. On peut compter sur 100'000 ouvertures par cylindre.

Une garantie de deux ans est valable sur le matériel acheté.

Une durée de vie des éléments originaux est estimée à 10 ans. Chaque fois, qu'il y a une nouvelle génération du produit, on peut encore obtenir les pièces de l'ancien modèle durant cinq-six ans.

Le système est évolutif, c'est-à-dire qu'il est possible d'équiper un bâtiment après l'autre, par étape. Le but est d'avoir une homogénéité au niveau de tous les bâtiments communaux.

Si le préavis est accepté, le système serait installé pour la rentrée scolaire 2021.

La gestion de ce produit serait confiée à M. Cand et à M. Cornu. La programmation de base est simple. Ensuite, il faut maîtriser quelques outils informatiques.

La Commission technique reconnaît que ce système permettrait de simplifier la démarche en cas de perte d'un badge. Au niveau pratique, il est évident qu'on y gagnerait en confort (plus de gros trousseau de clefs). La remise des clefs pour les locations de salles serait logiquement simplifiée. Un inventaire précis des badges distribués et de leurs détenteurs serait possible, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le contrôle de l'utilisation des salles serait optimisé ; personne, que ce soit au niveau sportif, professionnel ou administratif ne pourrait utiliser un local auquel il n'a pas droit.

Renseignements pris auprès de personnes utilisant déjà ce système, nous n'avons obtenu que des retours positifs.

Concernant les bâtiments scolaires, la CT a demandé à M. Mancini qui serait responsable du paramétrage des badges. En effet, la CT relève que, vu le large panel d'intervenants dans les collèges, il lui paraît indispensable que la personne responsable connaisse précisément le créneau horaire de chacun ainsi que l'attribution de ses tâches afin de savoir quels locaux lui seront accessibles et à quel moment.

M. Mancini nous a confirmé que ça serait la Direction des écoles qui éditerait la liste des personnes autorisées à tel ou tel accès.

La CT a une réticence au sujet de la notion de « contrôle » et, par conséquent, de la protection des données; elle aimerait que les données enregistrées grâce aux badges soient effacées au bout de deux semaines, ceci afin que le système soit le moins intrusif possible au niveau de l'emploi du temps de chacun.

En ce qui concerne les bâtiments scolaires, la CT estime qu'il faudrait montrer de la souplesse quant aux plages horaires, sachant que les enseignant(e)s occupent les locaux avant et après les heures scolaires.

La CT se demande si le coût de ce projet est supportable pour notre Commune maintenant. Elle laisse bien sûr la COFIN se pencher sur cet aspect-là du préavis.

Pour terminer, la CT joint un bémol à sa décision : en effet, elle estime qu'il n'y a pas une urgence à remplacer le système d'accès aux bâtiments communaux. Le système actuel pourrait encore être utilisé quelques années. Le produit SALTO amènerait certes un confort d'utilisation ; confort qui n'est pas forcément indispensable à ce jour.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission technique, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

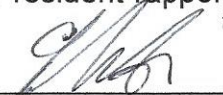
- vu le préavis municipal No 50 / 2020 adopté en séance du 28.08.2020 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1) d'accepter le préavis municipal No 50 / 2020 tel que présenté ;
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 190'000.-, TTC, pour le remplacement des cylindres et lecteurs de badges de l'ensemble des bâtiments communaux ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement ;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

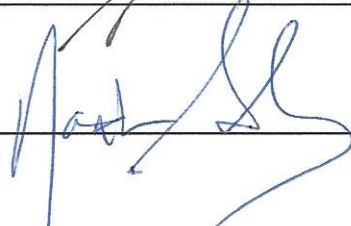
Romanel-sur-Lausanne, le 3 novembre 2020

Le Président-rapporteur :



Gabriel Racciatti

Les autres membres de la Commission :


Evelyne Gervaix
Pierre-Alain Meystre
Arik Issler
Maxime Saby